

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-3070

présenté par

M. Jacobelli, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	300 000 000
Soutien de la politique de la défense	300 000 000	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	300 000 000	300 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour finalité d'augmenter la rémunération des militaires de l'armée de Terre. En effet, nos armées font face à une crise de recrutement et de fidélisation inédite. Lors des débats sur la loi de programmation militaire 2024-2030, un consensus émanait de l'hémicycle : il faut revoir la grille indiciaire afin de garantir de meilleurs marches lors des passages de grade, mais également pour augmenter les rémunérations à tous les échelons. Force est de constater dans ce PLF 2024 que l'augmentation prévue à l'action 55 du programme 212 n'est que de 3,4% par rapport au budget 2023. Nous voyons donc difficilement comment il serait possible de répondre aux enjeux soulevés lors de la LPM 2024-2030. Cette augmentation budgétaire est même inférieure à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, qui est de 4,8% (INSEE, août 2023), elle même gravement sous-estimée.

Nous proposons donc d'augmenter le budget dédié aux rémunérations des militaires de nos forces terrestres de 300 000 000 d'euros, ce qui correspondrait à une augmentation de 6,9% par rapport à l'année précédente, soit au dessus des prévisions de l'INSEE sur l'inflation 2023 (5% en septembre 2023).

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 300 000 000 euros pour l'action n° 57 : « Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces" » du programme n° 212 : "Soutien de la politique de défense" et, **pour les besoins de la recevabilité financière**, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 06 : « Surcoûts liés aux opérations extérieures » du programme n° 178 : "Préparation et emploi des forces". **En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.**